

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Mouans-Sartoux**

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Un plan vélo doit viser en priorité la mise en place d'un réseau cyclable local, qui permet de rallier les différents pôles d'attractivité et de transport de la commune de manière rapide, sécurisée et confortable. Ce réseau doit être cohérent et sans interruptions. Par ailleurs un plan vélo local est complémentaire du Plan Vélo Métropolitain annoncé en Septembre 2019 par Jean Léonetti. Afin de répondre aux attentes des habitants, il est important de concerter ce plan vélo pour prendre en compte l'ensemble des usages.*

#### **Action n°2 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

#### **Action n°3 :**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Le Cerema propose des formations sur les aménagements cyclables et comment les intégrer dans la ville.*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°4 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Lorsque la circulation automobile est dense et rapide (50 km/h), les usagers du vélo ont besoin de se sentir en sécurité. C'est la condition pour permettre au plus grand nombre et non à une petite minorité de faire du vélo son moyen de déplacement.

Ex : avenues de Cannes & Grasse, Chemin des Gourettes.

#### **Action n°5 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité :  
Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité – gare, écoles, commerces, équipements municipaux.

#### **Action n°6 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines  
Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines du Pôle Métropolitain Cap Azur.

#### **Action n°7 :**

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Sécuriser la corniche Bénard (partie basse, avant la montée vers Castellaras).

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°8 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Mouans-Sartoux a depuis longtemps instauré la limitation à 30km/h, très bénéfique pour ses habitants et la qualité de vie.

Cependant, force est de constater que la vitesse motorisée dépasse largement la limitation sur les axes principaux.

Réduire la place des voitures et des deux-roues motorisés permet à moyen terme de fluidifier la circulation, de réduire les embouteillages et donc les nuisances qu'ils produisent en limitant l'usage de la voiture aux déplacements et aux personnes pour lesquelles la voiture est nécessaire (personnes handicapées ou ayant des difficultés à marcher, déplacement de marchandises lourdes...).

#### **Action n°9 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

*Modifier l'aménagement des rues pour rendre la limitation à 30km/h effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) sur le Chemin des Gourettes, l'Avenue de Grasse, l'Avenue Bénard.*

#### **Action n°10 :**

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. La Rue de la Paix pourrait être aménagée pour ne laisser qu'une seule possibilité : tourner à gauche vers la Route de Pégomas.

Cela supprimerait la circulation de transit, trop rapide et bruyante pour les riverains et non adaptée à la largeur de voirie de la Rue de la Paix.

#### **Action n°11 :**

Mener une réflexion sur la place du stationnement Le nouveau parking du Château promet un gain de 120 places de stationnement automobile. Les mouansois récupéreront-ils cet espace dans leurs rues au bénéfice des piétons et vélos ?.

#### **Action n°12 :**

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

*Le stationnement gratuit à Mouans-Sartoux entraîne un nombre important de voitures laissées dans la rue par leur propriétaire.*

*Une tarification résidentielle permettrait de réduire le nombre de voitures ventouses.*

### **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

#### **Action n°13 :**

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

#### **Action n°14 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

*L'association Choisir Le Vélo a commencé un référencement des passages piétons à sécuriser sur la carte dédiée aux aménagements sur Mouans : [http://umap.openstreetmap.fr/en/map/amenagements-velo-a-mouans-sartoux\\_95674#19/43.62146/6.97191](http://umap.openstreetmap.fr/en/map/amenagements-velo-a-mouans-sartoux_95674#19/43.62146/6.97191)*

#### **Action n°15 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et

tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

**Action n°16 :**

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

**Action n°17 :**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

**Action n°18 :**

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

## **Promouvoir une culture vélo**

**Action n°19 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

**Action n°20 :**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

**Action n°21 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

**Action n°22 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

**Action n°23 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

**Action n°24 :**

Créer une "journée sans voiture". Encourager les mouansois à essayer d'autres formes de mobilité. Comme ce qui est fait au bord de mer, pour profiter de sa ville, du calme et laisser les enfants jouer dans la rue ;

*Profiter de chaque gros événement (fête du miel, vide-grenier, printemps des possibles, etc) pour piétonner le boulevard urbain.*

*Ce qui est un succès lors du Festival du Livre peut être reconduit lors de tous les événements à Mouans-Sartoux.*

**Action n°25 :**

Créer une "fête du vélo".

**Action n°26 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.